



MAC Protection Physique des Personnes

DESCRIPTION

Cette formation continue (Maintien et Actualisation des Compétences) s'inscrit dans le cadre du recyclage obligatoire permettant le renouvellement des demandes de Cartes Professionnelles des employés dans le domaine de la protection physique des personnes.

Code CPF : Formation non éligible au CPF

Référence Formation : CEC-APTPPP-02

Objectifs

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté. En cas d'accident ou d'incident, il est amené à participer aux opérations de secours après avoir donné l'alerte. Il effectue ses missions en poste fixe ou dans le cadre de rondes.

Public

Personnes disposant d'une carte professionnelle d'agent de protection physique des personnes ou d'une autorisation préalable en cas de dépassement de la validité de la carte professionnelle.

Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle

Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :

- Le diplôme national du Brevet
- Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
- Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)
- Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues

Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française

par :

- Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

Programme

Gestes élémentaires de premiers secours

- Intervenir face à une situation d'accident
- Durée : 7 heures (possibilité d'exemption)

Module juridique

- Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice d'une activité privée de sécurité
- Principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, liberté de conscience, prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine, symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et respect qui leur est dû ; État de droit et le respect de l'ordre public. Durée : 3 heures
- Durée : 11 heures

Module professionnel

- Connaître et actualiser les principes fondamentaux
- Durée : 1 heure

Module technique

- Mettre en oeuvre une mission
- Assurer un déplacement
- Maîtriser les dispositifs embarqués
- Durée : 9 heures

La formation doit également comprendre le module « prévention des risques terroristes » pour une durée de 13 heures

Prérequis

- Détenir une carte professionnelle ou une autorisation délivrée par le CNAPS, dans l'activité concernée.
- Remplir les conditions de formation de l'arrêté du 1er juillet 2016 (JORF n° 0169).

Le délai d'accès moyen à une formation MAC Protection Physique des Personnes pour les personnes dont la carte professionnelle est périmée, est de 3 semaines, sous réserve de respecter le process d'entrée en formation et de posséder la condition tenant à la moralité.

Durée et organisation

2,5 jours - 21 heures sans secourisme 3,5 jours - 28 heures avec secourisme

Module terrorisme 13h selon situation.

Effectifs

4 - 12 personnes

Moyens pédagogiques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants### Liste des équipements et matériels pédagogiques :Locaux : Surface intérieure ou surface extérieure suffisante pour permettre les exercices d'escorte et d'accompagnement comprenant des escaliers, ou des couloirs ou des salles ou un parking et une route ou des chemins accessibles en véhicule léger ; Une zone permettant l'embarquement et le débarquement de personnes à bord de véhicules ; Une zone dédiée à la pratique des activités sportives.Matériels spécifiques minimums dédiés à la formation : Matériel d'entraînement dédié au self-défense Cartes topographiques et routières 8 appareils émetteurs récepteurs les matériels nécessaires à la pratique des premiers secours 1 défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique 5 téléphones et leur mode d'emploi, permettant d'établir une communication entre le local, et plusieurs interlocuteurs situés dans des lieux différents ; 1 ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, un rapport d'anomalie fonctionnelle ; 1 modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier* 1 véhicule motorisé*


Agrément

Agrément CNAPS n° FOR-092-2028-27-07-20230588297 jusqu'au 27/07/2028.(Article L 612-14 du Livre VI du CSI : *L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient*).

Modalités d'évaluation

Test d'évaluation en fin de formation ;Délivrance d'une attestation pour le renouvellement de la carte professionnelle.

CALENDRIER

 Nous
contacter

TARIFS

- Prix individuel : 350 € H.T.
- Prix entreprise : 375 € H.T.
- Prix de groupe : 1925 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus